

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 47 (1955)
Heft: 7-8

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

son projet relatif à l'institution de l'arbitrage obligatoire, d'aucuns y ont vu une attaque contre le droit de grève. Le ministre a protesté de la pureté de ses intentions; il a précisé que son projet visait uniquement — sans toucher le moins du monde au droit de grève — à mettre les parties en demeure de ne rien négliger pour prévenir une cessation du travail et de ne pas recourir à l'arme de la grève avant d'avoir épuisé toutes les autres possibilités d'aplanir un conflit. En d'autres termes, il souhaitait que, dans toutes les industries, on examinât les moyens d'améliorer et de rendre plus efficace le mécanisme des négociations collectives — non pas pour éliminer le droit de grève ou de lock-out, mais pour que personne n'ait besoin de recourir à la force.

Le Conseil général de la C. G. T. britannique a néanmoins estimé que le mécanisme actuel des négociations collectives est aussi efficace qu'un tel système peut l'être dans un régime de liberté et qu'il ne paraît pas nécessaire, malgré les grèves qui éclatent de temps à autre, que l'Etat s'en mêle.

Bibliographie

Le Progrès industriel. Guide de productivité à l'usage du chef et des agents de l'entreprise. Par Michel Robin, docteur en droit, diplômé ès sciences politiques, expert technique au Centre intersyndical d'études et de recherches de productivité. Editions Radar et Générales S. A., Genève.

Cette intéressante publication se préoccupe de l'inquiétude croissante des hommes devant la vie quotidienne en constante évolution. Elle cherche des moyens pour éviter pratiquement les graves conséquences économiques et sociales du développement extraordinaire et continu de la technique, le spectre du chômage et de la misère pour le salarié, la surproduction et la concurrence déloyale pour les patrons. Elle rappelle que la vie de toute entreprise industrielle est subordonnée à sa productivité, c'est-à-dire à l'ensemble des techniques assurant le développement de la production, en qualité et en quantité, qui contribue à l'augmentation de la consommation par l'abaissement du prix de revient et par l'élévation du pouvoir d'achat.

L'objectif de l'auteur est en quelque sorte d'assurer le développement des entreprises et l'équilibre de la société moderne. C'est là une louable initiative à laquelle les syndicalistes accorderont certainement attention. M.